

« Prévention et prise en charge de la douleur »

Public :

Tout personnel d'un établissement social et médico-social

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

14 heures / 2 jours

Objectif principal :

Cette formation doit permettre à chaque participant confronté à des problèmes de douleur physique et/ou de souffrance psychique, d'optimiser la prévention et la prise en charge de la douleur des personnes accueillies au sein de leur établissement : prévenir, évaluer et prendre en compte la douleur.

Objectifs de formation :

Pour cela, à l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier le rôle de chacun dans la prise en charge et le traitement de la douleur
- Reconnaître la douleur et différencier douleur et souffrance
- Appréhender la douleur en tant que phénomène neuropsychologique complexe
- Utiliser les méthodes et outils d'évaluation de la douleur
- Connaître les approches thérapeutiques et non médicamenteuses pour prévenir et traiter la douleur
- Proposer des actions non médicamenteuses à mettre en place : toucher- conscient, toucher-massage, distraction, relaxation, etc.
- Développer un projet de prise en charge de la douleur au quotidien

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0658742404 ou par courriel : alice.bourasseau@spaudits.fr

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels, vidéoprojecteur

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement sera réalisé tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de compétences acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

QCM/ Etude de cas pratiques

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Évaluation :

- Les connaissances des participants sont évaluées avant, pendant et après la formation.
- La satisfaction des participants est évaluée après la formation.
- Un certificat de réalisation de formation est transmis à chaque participant à l'issue de la formation

Le Prix :

En Inter : 800 euros HT/ stagiaire

EN intra : Nous contacter/ devis établi sur-mesure.

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Jour 1 :

Matin :

MODULE 1 : présentation générale

Durée : 1h30

Objectif : identifier les besoins et attentes des participants et comprendre le programme de formation

Chapitre 1 : présentation des participants et du formateur

Chapitre 2 : identification des demandes et des attentes

Chapitre 3 : présentation du programme détaillé

Évaluation module 1 : questions/temps d'échange

MODULE 2 : les représentations

Durée : 2h00

Objectif : lever les barrières et les stéréotypes quant à notre perception propre de la douleur

Chapitre 1 : douleur ?

Chapitre 2 : souffrance ?

Chapitre 3 : distinction entre douleur physique et souffrance morale

Chapitre 4 : les mots pour des maux

Évaluation module 2 : point sur la matinée de formation

Après-midi :

MODULE 3 : le cadre législatif et réglementaire

Durée : 2h00

Objectif : identifier les textes réglementaires relatifs à la douleur et mettre en œuvre leur application au sein de son institution

Chapitre 1 : plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 : présentation de l'évaluation du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP)

Chapitre 2 : circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

Chapitre 3 : décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière

Chapitre 4 : loi n°2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Chapitre 5 : circulaire DGS/DH/DAS N° 99/84 du 11 février 1999 relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aiguë par les équipes pluridisciplinaires médicales et soignantes des établissements de santé et institutions médico-sociales

Évaluation module 3 : réponse aux questions/temps d'échange

MODULE 4 : la politique de prise en charge de la douleur et la démarche qualité

Durée : 1h30

Objectif : faire le lien avec les instances et la qualité

Chapitre 1 : le CLUD

Chapitre 2 : l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux – HAS – Mars 2022

Chapitre 3 : l'objectif 1.16 – « la personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs ».

Évaluation module 4 : point sur la journée de formation

Jour 2 :

Matin :

MODULE 5 : les aspects pluridimensionnels de la douleur

Durée : 1h30

Objectif : comprendre la douleur sous toutes ses dimensions

Chapitre 1 : la douleur : définition

Chapitre 2 : notions physiologiques et culturelles

Chapitre 3 : les composantes de la douleur

Chapitre 4 : les différents types de douleur

Évaluation module 5 : questions/temps d'échange

Module 6 : les principes généraux de la prise en charge de la douleur

Durée : 1h00

Objectifs : comment prendre en charge efficacement la douleur

Chapitre 1 : différencier douleur et souffrance

Chapitre 2 : développer la prise en compte des douleurs provoquées

Chapitre 3 : développer la culture de l'évaluation de la douleur

Évaluation module 6 : questions/temps d'échange

Module 7 : l'évaluation de la douleur

Durée : 1h00

Objectifs : comment évaluer efficacement la douleur

Chapitre 1 : la démarche d'évaluation

Chapitre 2 : les échelles d'évaluation (globale, unidimensionnelles, multidimensionnelles et comportementales)

Chapitre 3 : les questionnaires

Chapitre 4 : traçabilité de l'évaluation de la douleur et transmissions écrites, ciblées et orales

Evaluation module 7 : point sur la matinée de formation

Après- midi :

Module 8 : traitement de la douleur

Durée : 45 minutes

Objectifs : comment traiter efficacement la douleur

Chapitre 1 : les antalgiques

Chapitre 2 : les co-antalgiques

Chapitre 3 : les recommandations de bonnes pratiques

Evaluation module 8 : questions/temps d'échange

Module 9 : les méthodes non pharmacologiques

Durée : 45 minutes

Objectifs : connaître les alternatives non médicamenteuses au traitement de la douleur

Chapitre 1 : les moyens physiques et physiologiques

Chapitre 2 : l'approche cognitivo-comportementale

Chapitre 3 : les pratiques psychocorporelles

Evaluation module 9 : questions/temps d'échange

Module 10 : la prise en charge pluriprofessionnelle et interdisciplinaire

Durée : 1h00

Objectifs : connaître l'importance de la concertation pluridisciplinaire

Chapitre 1 : exercices pratiques : présentation de situations prévalentes

Chapitre 2 : rôle propre et soins infirmiers

Chapitre 3 : rôle sur prescription

Evaluation module 10 : questions/temps d'échange

Module 11 : l'évaluation des pratiques professionnelles

Durée : 1 heure

Objectifs : mettre en œuvre les connaissances acquises sur le terrain

Chapitre 1 : état des lieux des difficultés rencontrées et des freins au changement des pratiques

Chapitre 2 : identification des pratiques qui ont porté leurs fruits

Chapitre 3 : formalisation d'un plan d'action « douleur » : définir concrètement les actions à mettre en œuvre

Evaluation module 11 : point sur les deux journées de formation

Méthodes et outils pédagogiques :

Elles seront participatives et actives et principalement axées sur :

- Les apports théoriques, conceptuels et méthodologiques
- Les cas concrets et exercices pratiques
- Echanges et partages d'expériences de bonnes pratiques
- Les apports méthodologiques du formateur, issus de son expérience terrain
- Travail en sous-groupe pour analyser les pratiques professionnelles
- Synthèse en fin de session.

Handicap :

Toutes les formations dispensées par SP AUDITS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Bruno STERLIN

Contact mail uniquement

rhf-bfc@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 52 rue Pierre Deliry 71100 Chalon sur Saône

03 85 21 51 30

contact@mdph71.fr

Contact :

POITOUX Stéphanie

s.poitoux@hotmail.com

0658179612

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SP AUDITS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SP AUDITS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SP AUDITS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SP AUDITS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SP AUDITS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SP AUDITS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SP AUDITS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SP AUDITS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SP AUDITS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SP AUDITS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SP AUDITS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SP AUDITS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SP AUDITS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SP AUDITS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SP AUDITS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SP AUDITS » au Client. « SP AUDITS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SP AUDITS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SP AUDITS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SP AUDITS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SP AUDITS » ou par voie électronique à : « SP AUDITS ». En particulier, « SP AUDITS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SP AUDITS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.

Contactez-nous

Stéphanie POITOUX

Gérante SP Audits

stephanie.poitoux@spaudits.fr

06.58.17.96.12

Hauts-de-France / Normandie / Bretagne / Pays de la Loire

Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Corse

Guadeloupe / Martinique / Guyane / La Réunion / Mayotte

Élodie BONITO

Chargée de formation SP Audits

Elodie.bonito@spaudits.fr

06.64.46.85.96

Île-de-France / Centre-Val de Loire / Grand Est

Bourgogne-Franche-Comté / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA

www.spaudits.fr

Retrouvez toutes nos formations et le détail
de nos accompagnements sur notre site internet.